

Résultats des élèves ayant des besoins particuliers et des élèves ayant bénéficié d'adaptations aux tests de l'OQRE

CCED – OCTOBRE 2018

Qui sont les élèves ayant des besoins particuliers?

- ❖ Les élèves ayant des besoins particuliers qui ont un plan d'enseignement individualisé (PEI), qui peuvent ou non avoir été identifiés comme « élève en difficulté » par un comité d'identification, de placement et de révision (CIPR) et qui bénéficient de programmes et des services d'enseignement à l'enfance en difficulté. Ce rapport exclut les élèves surdoués.
- ❖ Les élèves ayant bénéficiés d'adaptation sont les élèves qui ont un PEI, les élèves bénéficiant d'un soutien ou du programme d'Aménagement Linguistique en Français (ALF) ou du Programme d'Accueil pour les Nouveaux Arrivants (PANA) et les élèves qui ont obtenu une permission spéciale.

Quoi de neuf?

- En vue de suivre les pratiques déjà en place dans les salles de classe, l'OQRE n'exigera plus qu'un élève ait un PEI pour pouvoir bénéficier des adaptations suivantes :
 - travaille seul(e) ou dans un lieu calme;
 - rappel verbal ou non pour les élèves ayant un déficit d'attention grave qui ont de la difficulté à maintenir leur concentration sur la tâche demandée pour une longue période.
- Les élèves bénéficiant du programme d'ALF ou du PANA n'ont plus besoin de dispositions particulières pour travailler seul(e) ou dans un lieu calme.

Adaptations, circonstances particulières et exemptions

- Il faut déterminer quel soutien est requis et prendre les dispositions nécessaires pour les élèves bénéficiant d'adaptations ou d'exemptions et ceux se trouvant dans des circonstances particulières.
- Il faut envoyer des lettres aux parents ou tuteurs des élèves bénéficiant d'adaptations ou d'exemptions et ceux se trouvant dans des circonstances particulières.
- Pour les élèves utilisant des technologies d'assistance ou audio MP3, les fichiers électroniques téléchargeables seront affichés dans le système de CDE trois jours avant le début du test. Seuls les élèves pour lesquels des versions électroniques ont été commandées peuvent les utiliser.
- **Les modifications** sont interdites, car elles nuisent à la validité et à la fiabilité du test.
- **Les adaptations** sont des changements dans la façon dont le test est administré ou dont l'élève ayant des besoins particuliers répond aux parties du test. Les adaptations ne changent pas le contenu du test et n'altèrent pas sa validité ni sa fiabilité.

Adaptations, circonstances particulières et exemptions

- **Les exemptions** sont les décisions prises à l'égard des élèves qui ne peuvent pas faire le test, même en bénéficiant d'adaptations.
- **Les circonstances particulières** sont considérées lorsqu'un élève n'a pas de PEI parce qu'il a été récemment transféré d'une école à une autre ou vit une situation temporaire qui l'empêche d'écrire ou d'utiliser un clavier.
- **Personne aidant à la transcription** : personne qui contribue à la mise en œuvre des adaptations dont l'élève bénéficie régulièrement dans les types d'évaluations en enregistrant ses réponses mot pour mot. Cette personne doit être un adulte et ne doit avoir aucun lien de parenté avec l'élève auquel elle prête assistance.
- **Personne aidant à la concentration** : personne qui redirige l'attention de l'élève sur le test. Les signaux utilisés peuvent être verbaux (p. ex., un mot ou une phrase pour recentrer l'attention de l'élève) ou non verbaux (p. ex., toucher le pupitre). Cette personne ne peut clarifier, expliquer ou traduire aucune partie du test ni attirer l'attention de l'élève sur une partie précise du test.

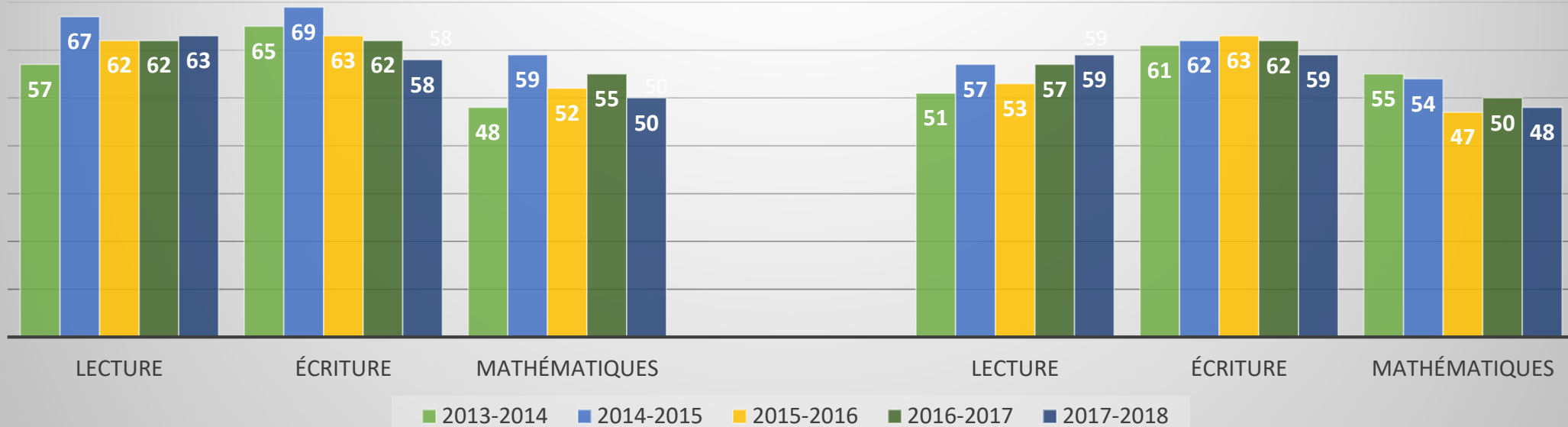
Année d'études	Nombre d'élèves ayant participé au Conseil	Nombres d'élèves ayant des besoins particuliers au Conseil	Pourcentage d'élèves ayant des besoins particuliers selon l'année d'études au Conseil	Pourcentage d'élèves ayant des besoins particuliers selon l'année d'études en Province
3 ^e année	1423	223	16%	18%
6 ^e année	1 295	267	21%	21%
9 ^e année (mathématiques appliquées et théoriques)	165 cours appliqué 704 cours théorique	74 cours appliqué 83 cours théorique	45% cours appliqué 12% cours théorique	43% cours appliqué 11 % cours théorique
10 ^e année (TPCL)	711 admissibles pour la 1 ^{re} fois 94 admissibles antérieurement	148 admissibles pour la 1 ^{re} fois 57 admissibles antérieurement	21% 61%	21% 53%

3^e année

Résultats des élèves ayant des besoins particuliers qui ont atteint les niveaux 3 et 4

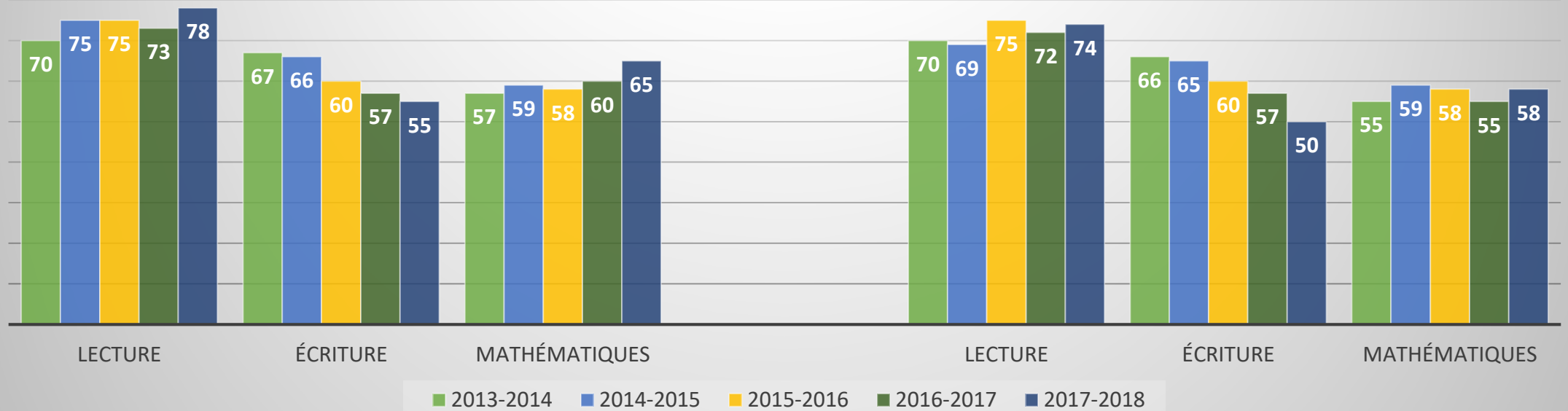
Conseil

Province

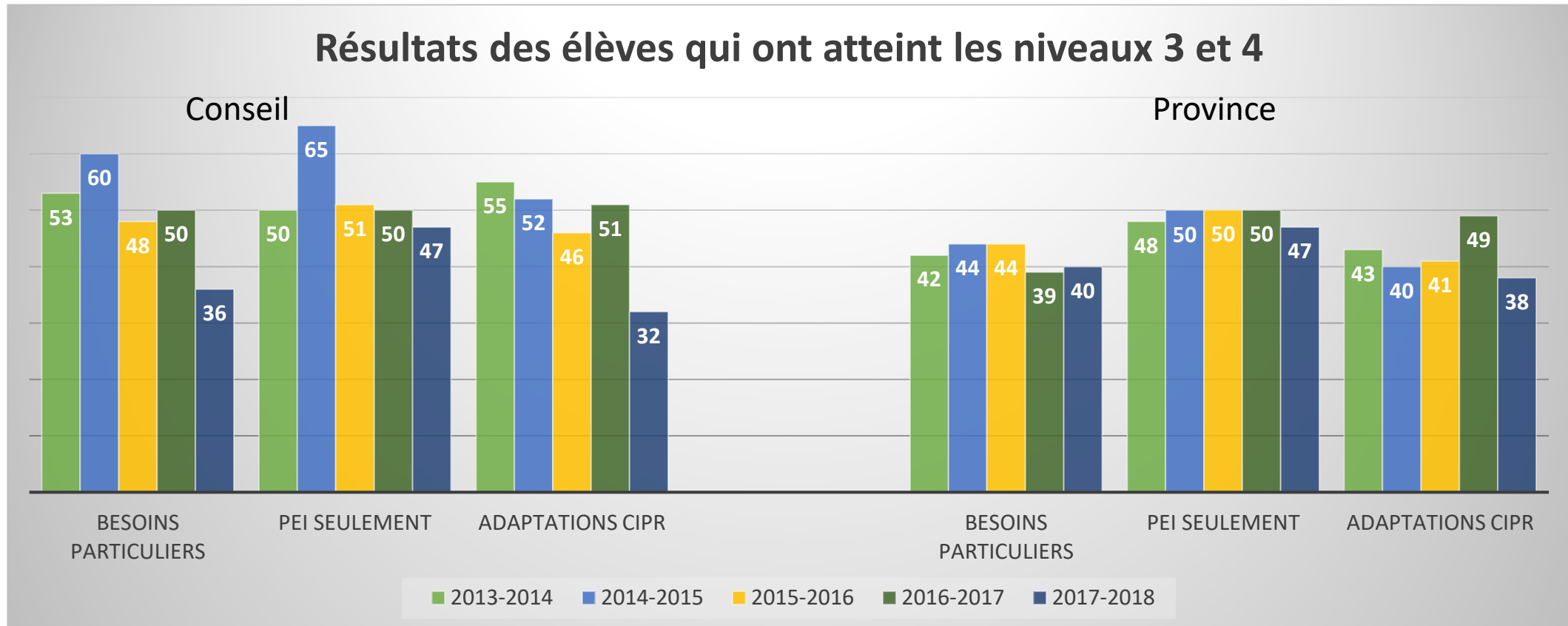


6^e année

Résultats des élèves ayant des besoins particuliers qui ont atteint les Conseil niveaux 3 et 4 Province

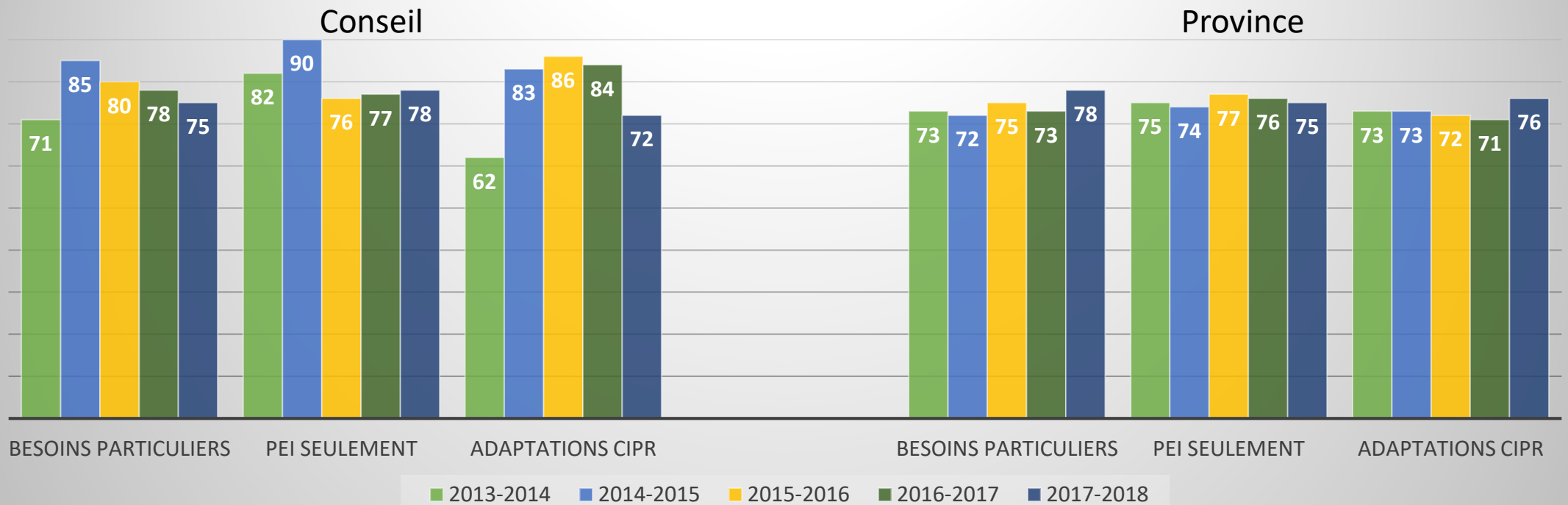


9^e année – mathématiques, cours appliqué



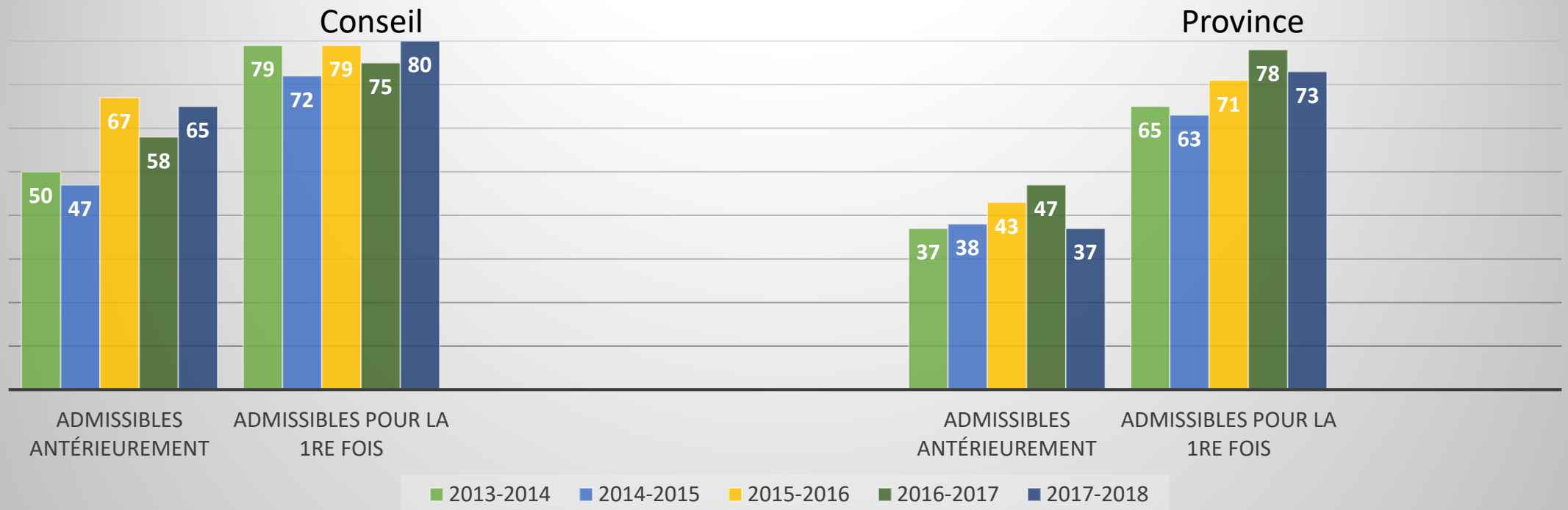
9^e année – mathématiques, cours théorique

Résultats des élèves qui ont atteint les niveaux 3 et 4



10^e année – test de compétences linguistiques

Résultats des élèves qui ont atteint les niveaux 3 et 4



Constats

- ❖ Les élèves ayant des besoins particuliers ont obtenu des résultats à la hausse en lecture en 3^e et 6^e année.
- ❖ Les élèves ayant des besoins particuliers ont plus de difficultés à atteindre la norme provinciale surtout en mathématiques.
- ❖ En 2017-2018, les élèves ayant un trouble du langage sont ceux qui ont le plus de difficulté à atteindre la norme provinciale tant en lecture, en écriture qu'en mathématiques et ce, peu importe le niveau d'études.
- ❖ En 2017-2018, les élèves ayant un trouble de comportement ont atteint le plus souvent la norme provinciale tant en lecture, en écriture qu'en mathématiques et ce, peu importe le niveau d'études.

Prochaines étapes

- ❖ Poursuivre la formation sur l'utilisation de la technologie lors des tests de l'OQRE.
- ❖ Poursuivre l'accompagnement des enseignants qui ont des élèves en difficulté dans l'utilisation des stratégies à haut rendement et dans la mise en œuvre du Plan d'Enseignement Individualisé des élèves.
- ❖ Poursuivre la formation auprès du personnel enseignant ressource dans les adaptations à privilégier lors des tests de l'OQRE.